

BOIS ENERGIE 2015



Vendredi 20 Mars

Conférence Bois Energie Grand Ouest

COMPTE-RENDU

Conférences / débats animés par Mathieu Fleury de Biomasse Normandie

Les Partenaires

Abibois



OUVERTURE : Où en est le développement du bois énergie dans le Grand Ouest ?

Quelles sont les perspectives à l'horizon 2020 en lien avec la ressource mobilisable ?

Intervenant : Dominique Plumail, CEDEN

L'étude prospective Bois Energie en Pays de la Loire pose l'état des lieux de la filière bois énergie et permet de définir quelles sont les orientations à prendre sur les 5 années à venir pour l'interprofession. L'étude prend en considération un territoire élargi : Bretagne, Centre, Normandie, Pays de la Loire, Poitou Charentes, ce qui représente une vision du quart-ouest du territoire national.



Etat des lieux des consommations

Depuis 2010, la consommation de bois a plus que doublé : 1,5 Millions tonnes à 2,5 millions de tonnes

- ⇒ Progression importante lié au développement des projets CRE. 1/3 des projets éligibles se sont montés. Volumes importants : 30 000 à 40 000 tonnes pour les plus petits projets. 400 000 tonnes pour les plus gros.
- ⇒ BCIAT : AAP annuels, 2/3 projets se sont montés, ce sont surtout des agro-industries qui ont répondu à ces AAP. La dynamique se poursuit encore aujourd'hui. Nouveau : Projets qui se montent sur les produits en fin de vie.

Contexte énergétique

Aujourd'hui le prix du baril de pétrole est à 55 \$. Cette baisse considérable a entraîné une volatilité des projets bois-énergie au profit de projets énergie fossile. Sur les projets industriels, dissuasion de professionnels ou report/ajournement. Il est difficile de construire une filière sur l'approvisionnement si les acteurs n'ont pas de certitude le long terme.

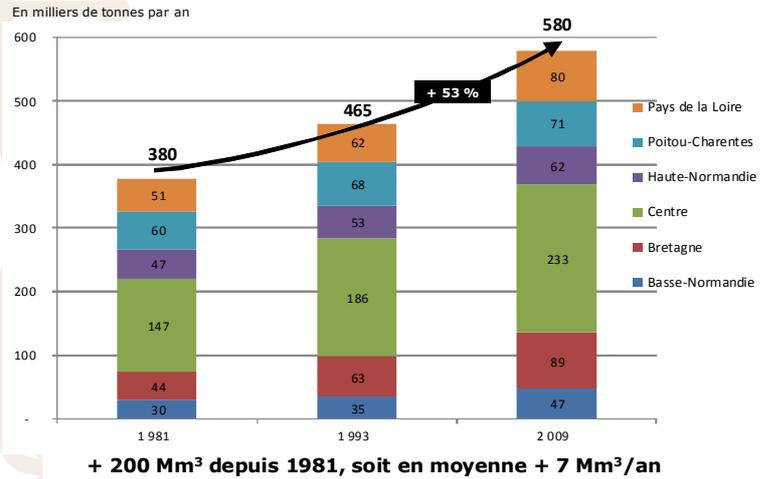
En revanche, les projets montés par les collectivités locales présentent plus de garanties. Projets très structurants avec une consommation de bois pérenne. Les réseaux de chaleur urbain s'appuient sur des professionnels avec des engagements sur le long terme. Garantie de consommation sur le moyen et le long terme ce que n'offre pas l'industrie.

La ressource

53 %, c'est l'augmentation en 30 ans des bois sur pied sur la région Grand Ouest (Source IFN). 380 Millions de tonnes en 1980 et aujourd'hui, 500 millions de tonnes. 7 millions de m3 supplémentaires chaque année en forêt.

La ressource en forêt dans le grand Ouest

Accroissement des surfaces forestières : phénomène de plantations dans les zones de déprise agricole ; capitalisation du bois sur pieds.
 D'année en année le bois a été capitalisé : représente 50 % du bois non mobilisé. Ressource abondante mais la difficulté est dans sa mobilisation.



Incidence du développement du bois énergie sur la disponibilité théorique en forêt

Année	Production biologique Mm ³ par an	Prélèvements et pertes d'exploitation Mm ³ par an	Solde Mm ³ par an	Taux de prélèvement %
2014	22,7	10,7	12,0	47
2016	22,7	11,5	11,2	51
2020	22,7	12,1	10,6	53

Aujourd'hui dans le Grand Ouest le prélèvement est de 11,5 millions tonnes. Si tous les moyens étaient mis en œuvre pour atteindre les objectifs des SRCAE on arriverait à 12 millions tonnes prélevés (Si on considère que les prélèvements de bois d'œuvre et d'industrie sont identiques aux prélèvements des années précédentes).

Les Conclusions de l'étude :

- ⇒ Forêt encore jeune.
- ⇒ Tout n'est pas disponible pour un usage immédiat même si potentiel est important.
- ⇒ La part non prélevée s'accroît considérablement.
- ⇒ Disponibilité théorique
- ⇒ Loi du marché : avoir un débouché bois d'œuvre pour sortir les bois et les essences accompagnatrices.
- ⇒ Le morcellement limite la capacité à mobiliser les ressources.

Il faut que la filière bois s'organise. La ressource en forêt existe. Par contre, il existe une réelle difficulté à réunir l'ensemble des acteurs pour développer l'usage. Il va être nécessaire d'investir dans des moyens conséquents pour mobiliser cette ressource.

Questions :

Précision de l'information entre les données IFN et la réalité de terrain. Etre prudent sur le message : oui, il y a de la ressource mais quel est le volume réellement mobilisable.

Réponses : Dans la table ronde qui suit sur les capacités de mobilisation, la parole aux structures d'approvisionnement.

Table Ronde 1 : Le bois énergie, une opportunité pour mobiliser plus

Intervenants : 4 structures d'approvisionnements (Bois Energie Ouest, Biocombustible, BEMA, Coforouest) qui représentent 2 millions de tonnes sur les 4 millions consommées sur le grand ouest.

Bois Energie Ouest

Structure qui compte 3 salariés, elle produit 20 000 tonnes à l'année de bois bocager.

L'approvisionnement est réalisé dans un rayon de 100 kms.

Ils ont aujourd'hui 3 plateformes de stockage.

Biocombustible

Structure créée en 1996, alimente sa 1^{er} chaufferie en 99.

Aujourd'hui la société a 20 plateformes réparties sur le territoire. Elle collecte tout type de bois, assure la transformation, le conditionnement, jusqu'à la livraison à la chaufferie.

Ils produisent 300 000 t aujourd'hui.

BEMA

Aujourd'hui, la société créée en 2007 compte 24 actionnaires, 18 scieries, l'idée du montage de cette société est de valoriser les produits connexes des scieries.

Aujourd'hui la société s'est également développée sur les produits bois en fin de vie et sur la plaquette forestière.



Coforouest

La coopérative forestière du grand ouest compte 5 agences : La Flèche, Rennes, Sees, Evreux, Chesnay et Chartes. Elle regroupe aujourd'hui 3 000 adhérents et a 85000 hectares de forêt en gestion.

174 392 m³ de bois commercialisés dont 14 % de plaquette forestière.

Question : Quelles sont les perspectives de développement ?

Pour la Coforouest l'objectif est de livrer en flux tendu les chaufferies et donc de cibler des chaufferies qui ont une qualité d'approvisionnement correspondante. Elle souhaite également travailler sur le rassemblement des propriétaires forestiers qui est le propre de la coopérative.

Il faudrait avoir des forêts de production, aujourd'hui le prix peut permettre de planter plus dense pour créer de la ressource supplémentaire.

Objectif 2016 : 70 000 à 80 000t.

Frein évoqué : investissement dans des outils adaptés

Pour le Bema, l'enjeu est de sortir le bois de la forêt. Il faut pouvoir proposer au propriétaire des exploitations avec des machines adaptées, et un prix d'achat.

Objectif 2016 : 30 000 à 40 000 t supplémentaires.

Pour Biocombustible, ils ont fait le choix de ne pas investir en propre dans du matériel adapté, ils passent par des prestataires.

L'enjeu est de convaincre les propriétaires, pour cela des aides à la plantation, des aides aux accès, place de dépôts,...

Objectif 2016 : + 50 000 t.

Pour Bois Energie Ouest, ils se placent sur le marché des chaufferies de taille moyenne qui demandent un combustible sec, il est donc nécessaire de passer par une plateforme et un temps de séchage. Ils travaillent notamment avec 5 entreprises de travaux agricoles pour la mobilisation du bois bocager.

Question : *Quelle est la place des ETF ?*

La filière a besoin de la visibilité sur les consommations à venir.

Les Entrepreneurs de travaux forestiers ont besoin de ces infos, pour aller mobiliser la ressource.

Question : *Quels sont les moyens mis en œuvre pour mobiliser du bois auprès des propriétaires ? Contractualisation avec des propriétaires ?*

La manière de mobiliser a évolué, aujourd'hui il est proposé aux propriétaires qui possèdent des taillis pauvres de remettre leur parcelle en production, ce qui permet de donner de la visibilité.

Le bois énergie va permettre de remettre en production des parcelles qui avaient peu de valeur. La replantation devra se faire sur le conseil des experts sur le territoire pour faire les bons choix sylvicoles.

Travailler avec les exploitants forestiers pour donner de l'information car c'est un complément d'exploitation très intéressant. Valorisation complémentaire à ce qui existe aujourd'hui et qui n'est pas un « détournement » de bois qui allait dans d'autres filières.

Le fonds chaleur, un outil efficace de l'amont à l'aval de la filière

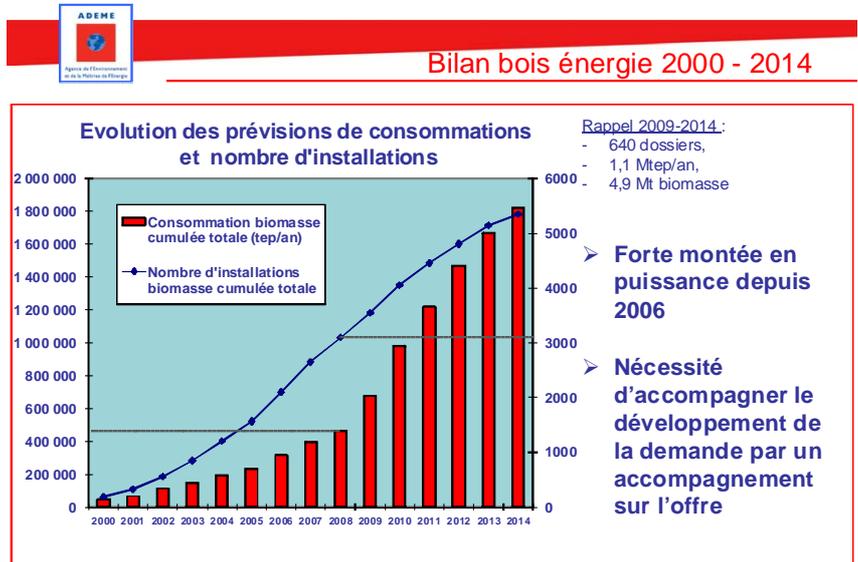
Intervenant : Caroline Rantien, ADEME Service agriculture et forêt

Bilan du Fonds chaleur :

- 4,9 millions tonnes consommées par an au niveau national.
- 5000 installations pour une consommation de 1,8 TEP / an
- 111 projets BCIAT financés dont 11 en Pays de la Loire. Région très dynamique.
- 529 projets collectifs dont 48 en Pays de la Loire

D'autres projets non financés notamment.

Réelle montée en puissance depuis 2006. Fonds Chaleur = réelle opportunité.



3

AMI DYNAMIC Bois :

Contrat stratégique de filière. Filière bois = filière industrielle d'avenir - A. Montebourg.

Signature en décembre : élargissement du Fonds Chaleur aux actions de mobilisation du bois à hauteur de 30 millions d'€.

Partenariat entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'écologie => Appel à Manifestation d'Intérêt national : « Dynamic bois ». Faire remonter des actions innovantes, multi partenariales pour l'approvisionnement des chaufferies du Fonds Chaleur.



- ⇒ Investissements matériels. Condition pour bénéficier des aides : justifier le besoin d'investissement. Partir sur un diagnostic de l'existant sur le territoire avant de solliciter l'aide. Garantir que le matériel tournera avec un taux de charge nominal..
- Investissement immatériel : outils de suivi, de gestion des stocks, de traçabilité par exemple.

⇒ Amélioration des peuplements : Cadre de gestion durable. Diagnostic validé par des experts techniques reconnus : quels travaux, quelles essences replanter... Pas de financements des TCR mais plutôt des taillis sous futaie par exemple. Amélioration des peuplements. Procédure de notification à la Commission Européenne en cours (d'où donnée suivante à affiner « entre 40 et 50 % »).

⇒ Animation des acteurs de la filière : coordination du projet (Reporting auprès de financeurs).

Collectif d'acteurs :

- Minimum 2 partenaires, dont un acteur économique
- Acteur économique : partie prenante dans un contrat de fourniture de bois.
- Un coordinateur des actions (porteur du projet)

Biomasse concernée :

- bois issu de forêt privée et communale,
- bois issu de l'entretien des haies
- déchets de bois (bois adjuvanté, refus de compostage)



Quel calendrier ?

17/03/ 2015	Lancement AMI DYNAMIC Bois 2015
<u>29/04/ 2015</u>	Date limite de dépôt des pré-projets https://appelsprojets.ademe.fr/aap/DYNAMIC-2015-43-1
15/06/2015	Sélection des pré-projets Retour aux porteurs de projets
30/07/2015	Réception des projets complets
30/09/2015	Sélection des projets retenus Engagement des actions 2015
T4 2015	Démarrage des actions 2015 <u>Lancement de l'AMI 2016</u>
T4 2016	Engagement des actions 2016 bilan des actions 2015
..	..



Principaux éléments attendus dans le pré-projet :

- Type d'actions envisagées
- Description des actions
- Partenaires prévisionnels
- Massifs concernés
- Premier chiffrage budgétaire
- Éléments de communication et actions de concertation locale

Question : 30 millions sur 3 ans ? Par an ?

Ce n'est pas encore acté.

Insiste sur la nécessité qu'il y ait un collectif d'acteurs à l'échelle des territoires.

Question : Collectivités locales peuvent être intéressées par ce type d'action. Financements complémentaires possibles ? Opportunité intéressante pour le bois issu des haies.

Financement complémentaire mais taux d'aides publiques maxi 40 % (20 % ADEME :20% collectivités).

Question : Dimension interrégionale prévue ? Bassin d'approvisionnement ?

Dimension interrégionale possible.

Table Ronde 2 : Quels moyens pour assurer un développement harmonieux du bois énergie

Intervenants : Abibois, Atlanbois, Commune d'Herbignac, CRER, CIBE

Abibois : Programme Breizh Forêt Bois

Boiser et reboiser des parcelles pour produire du bois d'œuvre et par voie de conséquence du bois énergie. A l'initiative de professionnels qui réfléchissent à comment pérenniser la filière et améliorer la qualité des peuplements en Bretagne. Mise en œuvre dès cet été.

Une aide financière pour les propriétaires fonciers privés ou publics

Objectifs :

- Valoriser des terrains pauvres ou en déprise
- Produire localement du bois d'œuvre de qualité
- Valorisable sur les marchés de demain
- Pérenniser la ressource forestière
- Favoriser l'adaptation des forêts plantées aux changements climatiques
- Agir en faveur de l'environnement (biodiversité, CO2, eau...)

Atlanbois : Charte « Ensemble Mobilisons la Forêt pour l'avenir ».

- Constituer une véritable filière forêt-bois en travaillant à articuler étroitement toutes les activités, de la production aux marchés.
- Contribuer au dynamisme et à l'attractivité de la filière en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux.
- Conduire une démarche de qualité, respectueuse de l'environnement et de l'équilibre des écosystèmes.

3 objectifs prioritaires :

- Développer la gestion durable des forêts et la certification
- Améliorer la mobilisation de la ressource
- Dynamiser le renouvellement de la forêt



Commune d'Herbignac : Procédure Cession des biens vacants et sans maître

Deux problématiques différentes se rejoignent au final :

- En 2012, mise en place de 2 chaudières plaquettes (bâtiment des services techniques et complexe sportif). Sur le complexe sportif, dépenses en gaz : 25 à 30 000 € / an. Depuis la mise en place de la chaudière bois, diminution des dépenses de 15 à 20 000 € / an.
- Loi du 13/08/2004 sur la Gestion des Biens Vacants et Sans Maître. Cela concerne tous les biens dont les propriétaires sont inconnus : succession non réglée, non paiement d'impôt. Cela représentait environ 260 parcelles sur la commune et une valeur marchande non négligeable.

La procédure est facile à mettre en œuvre, mais elle demande du temps pour le recensement des biens et pour les proposer à la vente. Recettes intéressantes pour la commune !

La procédure :

1. Consultation du service des impôts
2. Avis de la commission communale des impôts directs
3. Vérification de la présence d'un exploitant ou d'un occupant
4. Arrêté de déclaration de vacance de propriété

=> Publié en mairie, sur la parcelle (durée : 6 mois) et dans la presse locale

=> Notification de l'arrêté :

- au dernier domicile et résidence du dernier propriétaire connu
- à l'occupant ou à l'exploitant, ainsi qu'aux tiers qui se seraient acquittés des taxes foncières
- au représentant de l'Etat du département

A l'issue des 6 mois:

Une délibération du Conseil Municipal :

- pour constater la vacance de propriété
- pour décider de l'incorporation au patrimoine communal

La vente peut se faire selon l'avis des Domaines ou aux enchères.

N.B : La vente aux enchères des terres agricoles peut être contestée par la SAFER pour limiter le risque d'inflation du prix.

CRER : Accompagnement des chaufferies bois en fonctionnement

Audit sur Poitou-Charentes : 99% des chaufferies créées depuis 1995 vont continuer avec le bois énergie pour les années à venir !

Audit ADEME Pays de la Loire a permis :

- de dresser un bilan du fonctionnement de chaque installation et de proposer des améliorations/optimisations,
- de proposer des outils de suivi et de pilotage de ces installations bois énergie Ces outils devront être pertinents et suffisants afin d'améliorer l'exploitation et la gestion de ces équipements gérés en régie.
- de capitaliser et de diffuser une synthèse des audits ainsi que des bonnes pratiques d'exploitation.

Chaleur Bois Qualité + => démarche FIBRA transférée sur le territoire Poitou-Charentes. Demandé par tous les acteurs. Après deux ans et demi de mise en œuvre, 57 % des chaufferies couvertes par cette certification. Démarche de qualité essentielle pour pérenniser des filières bois énergie.

Les professionnels s'engagent sur :

- la qualité des combustibles bois
- la fiabilité des approvisionnements



CIBE : Mise en réseau des compétences et des outils des animateurs bois énergie.

Objectifs du CIBE : partager ces projets et ces retours d'expérience

Rôle primordial de l'animateur dans le développement harmonieux de la filière bois énergie sur les territoires, il a un rôle neutre et conseille le maître d'ouvrage à titre gratuit.

Il soutient le développement de filières bois énergie locales

- En aval : promouvoir le chauffage automatique au bois
- En amont : mobiliser les producteurs de combustibles

Il met en lien ces acteurs d'univers différents



3

Diversité des structures = richesse de compétences

Aujourd'hui le CIBE recense plus de 150 animateurs à l'échelle nationale.

Plus de 70 % font partie de la commission ANI du CIBE dont les objectifs sont de :

- Créer un réseau d'animateurs bois énergie
- Mutualiser les outils et bonnes pratiques de promotion du bois énergie
- Apporter une vision globale de développement de la filière bois énergie à l'animation locale